

Réunion du 27 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 86

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Fabienne COSTEDOAT-DIU (Pouvoir M. Christian LOMBART), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Lucien PRAT (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Hervé LAFITTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Guy ROMAIN (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) APRÈS AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté après avis favorable des communes en conseil communautaire du 18 novembre 2024.

Le projet a été transmis au Préfet ainsi qu'au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) réuni le 19 décembre dernier. Un avis favorable a été émis avec une remarque : « la mise en œuvre du PLH nécessitera la poursuite du travail et des échanges réguliers entrepris pour son élaboration. Cela permettra d'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du PLH, plus particulièrement l'avancement de la définition d'une stratégie foncière et sa traduction dans les documents d'urbanisme. »

Aussi, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques demande, dans son courrier accompagnant l'avis du CRHH, de mettre en place une gouvernance renforcée dans le but d'atteindre les objectifs définis et ce dès l'approbation du PLH. Un bilan annuel devra être établi.

Dès cette première année de mise en œuvre de ce nouveau PLH ambitieux, il est donc proposé de poursuivre la dynamique collective de coconstruction impulsée lors de l'élaboration de la feuille de route avec l'ensemble des communes et les acteurs de l'habitat.

Les objectifs sont ambitieux : produire 2 000 logements en neuf et en renouvellement urbain pour accueillir 2 000 nouveaux habitants en six ans. La stratégie de ce nouveau PLH est pleinement adossée au projet de développement économique. L'attractivité du territoire ne pourra être garantie qu'en valorisant son cadre de vie et la qualité de son habitat, rendant le territoire désirable et concurrentiel. Le PLH doit ainsi œuvrer pour que les réponses apportées en termes d'offre d'habitat soient cadrées et restent un atout pour l'attractivité économique du territoire, ceci en lien avec le PLUi et les objectifs du PCAET. Il s'agira de mieux maîtriser le foncier et de promouvoir des formes bâties alliant densité et qualité résidentielle.

Le PLH fixe l'objectif de répondre aux besoins en logements de tous les publics et pour tous les parcours résidentiels. Par conséquent, une part significative de la production sera orientée vers du logement locatif social mais aussi intermédiaire et en accession maîtrisée dans le but de fixer les salariés sur le territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** le Programme Local de l'Habitat 2024-2029 tel qu'arrêté en conseil communautaire du 18 novembre 2024,
- **de tenir compte** de la remarque du CRHH et de mettre en place dès cette année 2025 une animation et une gouvernance renforcées du PLH,
- **d'autoriser** le Président à mener toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT